



Département de la Haute-Loire
CCRC - Place de la Liberté
43210 BAS EN BASSET
Tel : 04-71-61-85-21

**BULLETIN D'INSCRIPTION
AU TRANSPORT SCOLAIRE
ANNEE SCOLAIRE 2010/2011**

ENFANT : (1 bulletin par enfant)

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Etablissement scolaire en 2010/2011.....

Commune :

Classe qui sera fréquentée en 2010/2011 :

PARENTS :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CP : COMMUNE :

☎ : ou :

FREQUENCE DU TRANSPORT, QUOTIDIEN, MATIN ET SOIR

Autre : à préciser, en fonction du service :

Je soussigné M
Domicilié à :

demande l'inscription de mon enfant au transport scolaire, m'engage à respecter le règlement départemental du transport scolaire, ai pris connaissance des conditions particulières **inscrites au dos du présent bulletin** et m'engage à payer la participation familiale à la Communauté de Communes de Rochebaron à Chalençon.

Fait à :
le :
Signature obligatoire :

Pour la rentrée de septembre, le présent bulletin est à retourner à la CCRC au plus tard le 10 juin 2010

CONDITIONS PARTICULIERES
NOTE DESTINEE AUX PARENTS DONT LES ENFANTS PRENDRONT LE
RAMASSAGE SCOLAIRE PENDANT L'ANNEE SCOLAIRE 2010/2011

INSCRIPTION Pour permettre une bonne gestion du service, nous vous demandons de bien vouloir remplir **une fiche pour chaque enfant** qui prendra le transport scolaire organisé par la Communauté de Communes de Rochebaron à Chalençon (CCRC) dès la rentrée scolaire de septembre 2010, **même si l'enfant utilisait déjà le ramassage cette année**. Remplir la fiche soigneusement. Aucune inscription ne sera prise par téléphone et sans fiche dûment signée. L'enfant est inscrit pour le circuit correspondant à son domicile sauf pour de rares aménagements, avec accord préalable, dans la double limite de capacité des véhicules et du non-allongement des circuits tout en respectant le cahier des charges départemental.

PARTICIPATION FAMILIALE La participation familiale représente le coût du transport moins la prise en compte à hauteur de 70% du Conseil Général de la Haute-Loire. A titre indicatif, pour l'année scolaire 2009-2010, le Conseil Général a limité la participation familiale à 16.50 € par mois et par enfant.

Quelle que soit la fréquentation de l'enfant, matin et soir, matin ou soir, absence pour maladie, stage ou autre, la participation familiale est due entièrement. En-effet, le transport est organisé quotidiennement chaque jour de classe. Par contrat, le transporteur est ainsi rémunéré par la CCRC sur le nombre de jours effectués quel que soit le nombre d'enfants transportés. **Seule une absence signalée à l'avance et par écrit, supérieure à un trimestre pourrait être prise en compte.**

La participation familiale est à payer au Trésorier de Bas en Basset après émission de trois avis des sommes à payer émis par la CCRC, le premier correspondant à quatre mois vers mi-novembre, le second pour trois mois vers mi-février, le dernier pour trois mois vers mi-mai.

DIVERS Tous les transports sont des services spéciaux scolaires, la CCRC est organisatrice secondaire. Seul le transport de Tiranges à Monistrol sur Loire est une ligne de car (LR27) ouverte au public. Pour celle-ci la CCRC est coordonnatrice pour les scolaires journaliers uniquement, **nous ne prenons pas en compte les pensionnaires.**

Au début de l'année scolaire, l'enfant recevra une carte annuelle comme titre de transport qu'il devra toujours avoir sur lui (photo d'identité récente obligatoire). Les parents s'engagent à signaler **par écrit** à l'organisateur (la CCRC) tout changement intervenant en cours d'année scolaire suffisamment tôt.

Pendant les voyages, l'enfant doit-être assis dans le car (ceinture attachée si car équipé) et observer les règles de bonne conduite. Toute indiscipline ou dégradation sera sanctionnée (respect du règlement départemental). Il en va de la sécurité de l'enfant lui-même mais aussi des autres enfants transportés avec lui.

Du fait d'avoir rempli une fiche d'inscription, les parents s'engagent au respect des prescriptions ci-dessus énoncées.